



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réfugiés

Question écrite n° 62326

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver au rapport 2000 de la Cour des comptes à l'égard de l'accueil et de l'intégration des réfugiés. La cour relève que l'organisation du dispositif concerne trois ministères différents, ce qui ne simplifie pas l'efficacité de l'accueil. Elle relève que le délai moyen d'instruction se situe à environ une année avec des inégalités de traitement entre ceux qui ont la chance de trouver une place dans le dispositif d'accueil, c'est-à-dire les centres d'hébergement, et les autres. La multiplicité des services concernés que relève la Cour des comptes démontre, à l'évidence, l'intérêt et l'importance d'une simplification des dispositifs actuels qui fonctionnent souvent, selon la Cour des comptes, sans aucune coordination.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62326

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3467